

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2023

**N° 2023-339      VENDÉOPÔLE - CESSION D'UNE PARCELLE À LA SCI AMI**

Nomenclature des actes : 3.2

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 concernant la délégation à la Présidente,

Vu l'avis du service du Domaine du 15/09/2023,

VU la délibération n° 2023-149 du 29 mars 2023 concernant le prix de vente de la parcelle XR 94,

Parcelle : XR 94

Superficie totale : 25 m<sup>2</sup>

Prix de vente : 13.00 € HT / m<sup>2</sup> TVA en plus

Paiement : comptant

La Présidente décide de vendre la parcelle XR 94 à la SCI AMI, sise à la GUIGNARD DUDIT 85 440 TALMONT ST HILAIRE, la parcelle indiquée aux conditions mentionnées ci-dessus.

À CHANTONNAY, le 18 septembre 2023

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

Signature

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 18/09/2023.